



258, boul. Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A8
Téléphone : (450) 240-6220
Télécopieur : (450) 229-9341

Madame,
Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous fournir le document d'information concernant le Programme Ski-Études offert à notre école.

Nous vous demandons de prendre note des coordonnées suivantes pour les **tests sur neige**:

Date: 14 février 2019 pour tous les élèves désirant s'inscrire au Ski-Études (après inscription, nous communiquerons avec vous vers la mi-janvier pour vous attribuer un rendez-vous)

Lieu : Sommet Gabriel, 1501 ch. du Mont Gabriel, Ste-Adèle

Pour une demande d'admission au Programme Ski-Études de l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin, nous vous demandons de faire parvenir tous les documents nécessaires (voir dernière page) **au plus tard le 21 décembre 2018.**

De plus, profitez de notre **soirée d'information, le 19 novembre 2018 à 19h.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

David Bellart,
Enseignant-coordonnateur Programme Ski-Études
poste 3046
bellartd@cslaurentides.qc.ca

Benoît Langlois,
Directeur-adjoint,
Responsable du Programme Ski-Études
poste 3035
langloisb@cslaurentides.qc.ca

PROGRAMME SKI-ÉTUDES



La Mission

La mission du programme **SKI-ÉTUDES** de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin est de favoriser le développement du plein potentiel sportif, intellectuel et affectif de chaque élève-athlète dans un encadrement pédagogique adapté.

En quoi consiste le programme Ski-Études

Les élèves-athlètes bénéficient d'un minimum de 28 jours dans chaque discipline ; alpin, acrobatique, fond et planche à neige. De ces 28 jours, 26 sont sur neige et 2 servent à la préparation physique à l'automne.

- A- Le programme constitue **un cours permettant d'obtenir 4 unités par année**. Tous les élèves peuvent obtenir leur formation de niveau 1 entraîneur ou moniteur dans le cadre de leurs cours de ski de 4^e ou 5^e secondaire (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer).
- B- **Les élèves membres d'un club de compétition en ski alpin** peuvent choisir le programme développement-course de 31 jours sur neige, avec un entraîneur qui encadrera un ratio d'environ 8 coureurs, selon un entraînement spécifique aux compétitions.
- C- **Les élèves qui font de la compétition en ski acrobatique style libre (Slope Style) ou en planche à neige style libre**, peuvent choisir le programme développement compétition de 31 jours. Ils seront encadrés par un entraîneur avec un ratio d'environ 8 athlètes, selon un entraînement spécifique aux compétitions. **Ce programme n'est offert qu'aux élèves de la 2^e à la 5^e secondaire.**
- D- Le ski acrobatique est offert aux élèves-athlètes depuis 2001. Ces élèves bénéficient d'un entraînement spécifique au ski acrobatique, incluant les bosses, les sauts et le parc à neige.
- E- Nous sommes fiers de l'implantation du ski de fond (2004) et de la planche à neige (2006). Tous nos élèves-athlètes sont encadrés par des entraîneurs certifiés. Environ une quinzaine de jeunes sont inscrits en ski de fond et tout près de 70 en planche à neige.
- F- Les athlètes «élites» (référence : document reconnaissance des «Élites») peuvent bénéficier d'une supervision académique personnalisée.

Conditions d'admission - Année scolaire 2019-20

1. Critères d'admission au programme

Pour être admis au Programme Ski-Études ou pour continuer d'y être inscrit, l'élève doit répondre à certains critères relatifs à ses habiletés sur neige, son dossier scolaire et son comportement.

	%	SKI
Discipline intérêt et habiletés minimales		Test sur neige
	70% (note sur 50)	Position athlétique Organisation spatio-temporelle Prise de décision Attitude
Réussite scolaire	30% (10-20 ou 30)	Réussite de l'année scolaire précédente Réussite des 3 matières de base 10 points par matière de base ayant un résultat $\geq 60\%$
Nb élèves acceptés sec 1		56
Nb élèves acceptés sec 2-3-4-5		Selon le nombre de places disponibles

Évaluation du test sur neige

Étant donné que les attentes des évaluateurs sont différentes pour chaque discipline et niveau scolaire (1^{re} à 5^e secondaire), les cotes utilisées se situent **entre 0 et 5:**

0 = échec

3 = satisfait aux objectifs

1 = difficultés majeures

4 = au-dessus des objectifs

2 = besoin d'amélioration

5 = grande maîtrise

2. Critères de maintien au Programme Ski-Études en cours d'année

- Être en réussite scolaire
- Comportement adéquat
- Taux de présence sur neige de plus de 90% des journées prévues au calendrier Ski-Études (excluant les absences avec billets médicaux et les compétitions/camps d'entraînement).

En tout temps, suite à une étude de cas impliquant les intervenants, l'élève et ses parents, la direction de l'école peut décider de retirer un élève d'un groupe, s'il y a eu recommandation en ce sens.

3. Décision

La décision de la direction de l'école quant à la sélection des élèves sera connue **vers la mi-mars 2019** et ce, conditionnellement à la réception des documents demandés (référence dernière page).

4. Frais encourus

Frais pour 2018-19 – Ces frais seront révisés pour 2019-20	
Frais de base pour tous	815\$
Surplus Alpin DC, Planche DC	477\$
Surplus Acro	456\$
Surplus Acro DC	707\$
Surplus Ski de fond	270\$
Inclus	<ul style="list-style-type: none">• Entraîneurs• Billets de ski• Autobus vers les centres de ski• Équipement spécialisé pour l'entraînement• 1 écusson ski-études• Frais d'assurances pour ACRO seulement
Non inclus	<ul style="list-style-type: none">• Test sur neige à l'entrée dans le programme : 25\$• Matériel sportif et vêtements personnels de l'élève• Transport CSL (hors territoire de l'école)• Autobus du sud (au besoin)

- * **De plus, les élèves de la Commission scolaire des Laurentides, mais provenant des secteurs centre (Sainte-Agathe) ou nord (Mont-Tremblant), auront des frais supplémentaires pour bénéficier du transport scolaire. Tel que convenu dans la politique du transport de la Commission scolaire des Laurentides, ces frais sont de 670 \$ en 2018-19.**

5. Élèves provenant d'autres commissions scolaires: autorisation de transfert

Un élève résidant sur le territoire d'une autre commission scolaire que la Commission scolaire des Laurentides, peut être inscrit au Programme Ski-Études si sa candidature est retenue et si sa commission scolaire d'origine autorise son transfert à l'École secondaire Augustin-Norbert-Morin. Veuillez faire la demande à votre commission scolaire d'origine aussitôt que l'acceptation dans le programme sera officielle. Ce document se nomme Entente extraterritoriale. **Il ne faut pas oublier de demander cette autorisation puisque s'il n'y a pas d'entente, nous ne pourrions malheureusement pas inscrire l'élève à notre école.**

***Note :** *Durant la présente année scolaire, un transport pour les élèves provenant de Rosemère, Boisbriand, Ste-Thérèse, Blainville et St-Janvier est disponible au coût de 2 200\$ par élève ; de St-Antoine, St-Jérôme, Ste-Sophie, St-Hippolyte et Lafontaine au coût de 1900\$ et de Prévost au coût de 1 600\$. Ces frais seront revus pour 2019-20.*

*Pour Rosemère, un nombre minimum d'élèves est requis pour assurer la viabilité de ce transport.

6. Casiers

Au mois de décembre, un casier sera attribué à votre jeune afin qu'il puisse y laisser son équipement au cours de la semaine. Durant la saison de ski, les élèves sont autorisés à transporter leur équipement par les transports de l'école, seulement entre l'école et le centre de ski. **Il faut donc prévoir le transport des skis le lundi matin et le vendredi après-midi entre la maison et l'école.** Dans les cas où l'élève a besoin de son équipement durant la semaine, ses parents doivent venir le récupérer **au plus tard à 16h15.**

* **Note :** En raison de tempête, en cas de fermeture d'école le vendredi (ou toute autre dernière journée d'école au cours de la semaine), l'accès aux casiers de ski sera possible la journée même de la fermeture : ♦ de 8h30 à 9h30 et de 14h30 à 15h30

7. Stations de ski partenaires au programme

Les cours sur neige se donnent dans la majorité des centres de ski de la région et ceux-ci nous reçoivent gratuitement. Toutefois, une cotisation de 7 500 \$ est remise à l'Association des stations de ski des Laurentides et ce montant est inclus dans les frais encourus.

Les stations de ski partenaires sont:

Sommet Saint-Sauveur	Tremblant	Mont Blanc
Sommet Morin-Heights	Vallée Bleue	Mont Habitant
Sommet Olympia	Belle Neige	
Sommet Gabriel	Mont Avalanche	
Ski Chantecler	Versant Avila	

Autre station partenaire :

Ski La Réserve

Les centres de ski de fond partenaires sont :

Parc Linéaire (Expresso Sport)	Centre Far Hills (Val-Morin)
Domaine St- Bernard (Tremblant)	Corridor Aérobique (Morin-Heights)
Parc Dufresne (Val-David)	Centre Roger-Cabana (St-Hippolyte)

8. Accidents sur neige

Si un transport en ambulance est nécessaire suite à un accident et que nous ne pouvons rejoindre les parents, tuteur ou toute autre personne désignée par les parents, l'école ne peut assurer qu'un membre de son personnel d'école accompagne le jeune à l'hôpital. Il est donc très important de laisser à l'école plusieurs numéros de téléphone où nous pourrions téléphoner à un adulte, si cela s'avérait nécessaire.

De plus, nous vous recommandons fortement de prendre une assurance-accident privée.

FORMULAIRES À FOURNIR

AVANT LE 21 décembre 2018

-Assister à la rencontre d'information du 19 novembre 2018 à 19h à l'école A.-N.-Morin

-Remplir la demande d'admission sur le site de la CSL ou du Ski-Études www.cslaurentides.qc.ca ou www.skietudes.org

Note : Votre inscription devra être faite au plus tard le 21 décembre 2018.

LORS DE LA JOURNÉE DES TESTS SUR NEIGE

- 1- **Bulletin le plus récent**
- 2- **Bulletin final de l'année précédente (souvent le même document)**

SUITE À L'ACCEPTATION AU PROGRAMME SKI-ÉTUDES

Pour tous :

- 1- **Formulaire d'inscription scolaire 2019-20** de la Commission scolaire des Laurentides.
- 2- **Formulaire de choix de cours.**
- 3- **Bulletin final** de l'année en cours de votre enfant, dès la réception de celui-ci.

Pour les élèves venant de l'extérieur de la Commission scolaire des Laurentides :

- 4- **Original du certificat de naissance.**
- 5- **Entente extraterritoriale.**
- 6- **Deux preuves de résidence.**